

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3178

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec l'association San Priote pour l'insertion par l'emploi - Animation économique de la conférence Porte des Alpes - Avenant n° 1 - Participation financière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La territorialisation de l'action économique était une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action avait pour objectifs :

- de mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise avec les structures d'appui aux entreprises (chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Groupement des industriels lyonnais (Gil)-Mouvement des entreprises de France (Medef), Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et la Fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza)).

L'objectif collectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association San Priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie)

Dans ce cadre et en vertu de la délibération en date du 13 décembre 2004, la Communauté urbaine participe aux actions de développement et d'animation économique que met en œuvre l'association San Priote pour l'insertion par l'emploi (Aspie) sur les territoires de la conférence des maires Porte des Alpes.

Ce partenariat a pris la forme d'une convention annuelle renouvelable deux fois à laquelle est annexé un programme d'actions à mettre en œuvre par l'Aspie et approuvé par la Communauté urbaine.

Il s'agit, aujourd'hui, de valider l'avenant n° 1 à cette convention.

Le bilan de l'année 2005

- 75 entreprises rencontrées,
- 110 projets traités (accessibilité, gestion des déchets, implantation...),
- l'accompagnement de 55 projets d'implantation,
- la mise en place d'un comité technique (chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), Chambre de métiers) incluant les adjoints à l'économie, permettant de suivre les projets économiques du territoire,

- la contribution économique à l'étude Porte des Alpes (positionnement économique du territoire),
- la rencontre des entreprises concernées par les projets de requalification de zones d'activités (Mi-Plaine, Lyon sud-est),
- la diffusion des outils communautaires auprès des entreprises : Espace numérique entreprises, Portail économique (écriture de l'offre de services de la conférence),

Le programme d'actions 2006

Les relations et offres de services aux entreprises

- poursuivre la mise en place et l'alimentation de la base de données foncier-immobilier permettant de répondre aux entreprises en matière d'implantation ou de re-localisation ;
- développer le contact entreprises sur le territoire : accroître le contact entreprises et cibler les entreprises prioritaires (grandes entreprises, pôles de compétitivité, filières) ;
- développer, structurer et communiquer sur l'offre de services aux entreprises de ce territoire ;
- mettre en place un dispositif de veille économique sur la conférence des maires :
 - . au niveau des plus grosses entreprises du territoire : suivi de trente comptes-clés,
 - . réalisation d'une note de conjoncture bisannuelle donnant les grands mouvements et tendances sur la conférence des maires,
 - . contribuer à la mise en place du plan de déplacement des entreprises mis en place sur le parc technologique,
 - . diffuser des outils communautaires auprès des entreprises : Espace numérique entreprises, Portail économique (écriture de l'offre de services de la conférence et contribution régulière à ces pages).

L'espace d'accueil des entreprises

- accompagner l'évolution du parc du Chêne à Bron ;
- assurer la relation avec les entreprises concernées par la requalification et la mise en place de la signalétique sur Mi-Plaine ;
- contribuer à la mise en place du schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'agglomération (production d'un diagnostic territorial des besoins présents et futurs en terme de foncier économique et analyse des perspectives en collaboration avec la Communauté urbaine) ;

Les projets stratégiques ou structurants

- suivre les pôles de compétitivité à l'échelle de l'agglomération et en assurer la déclinaison localement en fonction des objectifs de chaque pôle, notamment Lyon Urban Trucks et bus ;
- contribuer à la mise en place du projet Renault Trucks ;
- contribuer au dispositif L_VE (Lyon_Ville de l'entrepreneuriat) à l'échelle de la conférence des maires ;
- suivre les actions menées par l'Institut du mécénat de solidarité (IMS) Entreprendre pour la cité sur la conférence des maires ;
- renforcer la collaboration et l'action avec les structures de l'emploi et de l'insertion par l'économique à l'échelle de la conférence des maires ;

Les indicateurs de performance

Le quantitatif

- nombre de visites d'entreprises : 90,
- nombre de projets traités : 120.

Le qualitatif

- analyse de la conjoncture économique sur la conférence des maires deux fois par an.

Le financement

Afin d'assurer ce plan d'actions, la Communauté urbaine apporte une contribution financière de 75 000 € à l'Aspie pour l'année 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation pour l'insertion par l'emploi (Aspie) forfaitaire non révisable de 75 000 € pour l'exercice 2006 à l'association San Priote.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention citée ci-dessus avec le président de l'association Aspie.

3° - La dépense correspondante de 75 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,